



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 07 MARS 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h

Affiché le 12 mars 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 35

L'An Deux Mille Dix-huit, le 07 Mars, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

Etaient présents : M. GICQUEL, Mme MAGNE, M. SEGALAT, Mme LEHOUT-POSMAANTIER ; M. GAILHAC ; M. CRON ; Mme CERTIN ; M. TURANO ; Mme HERBERT ; M. BOCCARA ; M. MIROUDOT ; M. VAN DEN AKKER ; M. DROUVILLE ; Mme LYET ; M. ROURE ; Mme GRUBER ; Mme KADOUCH ; M. BENOIT ; Mme MENOUE ; Mme OBENANS ; Mme GONNET ; Mme MEUNIER ; M. MAZURE ; M. GABISON ; M. CARREL ; Mme DE LA BRETEQUE ; M. CASTRO ; M. BELLAÏCHE ; Mme UDDIN ; M. RAMBAUD ; Mme BERTRAND ; Mme GRATIET.

Etaient excusés : Mme EL HARTI ; Mme MOLINA ; Monsieur FAINTUCH

1) **Désignation du secrétaire de séance :** Monsieur RAMBAUD

2) **Adoption Procès-verbal séance du 14 décembre 2017.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2017.

3) **Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération 18/001

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4) **Tarifs des concessions dans les cimetières communaux – Année 2018**

Rapporteur : Madame LYET

Délibération 18/002

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Écologie »), de fixer les tarifs des concessions dans les cimetières comme suit :

A) Concessions quinquennales :

Cimetière concerné	Type de concessions	tarif 2018 (en €)
VALMY	enfant	175
VALMY	adulte	370

B) Concessions trentenaires et cinquantenaires

Cimetière concerné	Type de concessions	tarif 2018 (en €)
VALMY	30 ans - enfant	332
VALMY	30 ans - adulte	725
ANCIEN	30 ans - adulte	900
VALMY	50 ans - adultes	1625
ANCIEN	50 ans - adultes	3450

C) Concessions perpétuelles

Cimetière concerné	Type de concessions	tarif 2018 (en €)
VALMY	Chapelle à restaurer	3125
ANCIEN	Chapelle à restaurer	3125
VALMY	perpétuelle	7000
ANCIEN	perpétuelle	7600

D) Cases de columbarium

Cimetière concerné	Durée de mise à disposition	tarif 2018 (en €)
VALMY	10 ans	300
VALMY	30 ans	600
VALMY	50 ans	1200
ANCIEN	50 ans	1475

Les tarifs seront applicables au 1^{er} avril 2018.

5) Taxes et redevances funéraires dans les cimetières communaux – Année 2018

Rapporteur : Madame LYET Délibération 18/003

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), de fixer les taxes et redevances dans les cimetières communaux comme suit :

- la taxe perçue lors de chaque inhumation est fixée à 74.80 €
- la redevance pour la location d'une case de caveau provisoire est fixée à 22.25 €, elle s'applique à l'entrée puis à la sortie du caveau provisoire. Le droit de séjour, il ne sera perçu qu'à partir du 8ème jour et est fixé à 3.75 € par jour
- la taxe de dispersion est fixée à 57.60 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce que Monsieur le Maire fixe, conformément à l'article L2213-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, le taux de la vacation de police à régler par les familles à 21,50 € lorsque des opérations de surveillance sont nécessaires

6) Modification du règlement de gardiennage de l'Hôtel de Ville

Rapporteur : Madame MENOUE

Délibération 18/004

Le Conseil Municipal a adopté, à **l'unanimité**, le nouveau règlement de gardiennage de l'Hôtel de Ville.

7) Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération 18/005

Le Conseil Municipal a décidé, à **l'unanimité**, de modifier le tableau des emplois permanents ainsi qu'il suit :

Suppression	Création
1 Chargé de mission Maîtrise d'ouvrage contractuel Cat. A	1 Ingénieur
1 Assistant socio-éducatif	1 Assistant socio-éducatif principal
1 Ingénieur	1 Ingénieur principal
1 Bibliothécaire	1 Bibliothécaire principal
1 Agent social principal de 2 ^{ème} classe	
1 Infirmière classe supérieur	1 Puéricultrice de classe normale
	3 Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet

8) Mise à disposition d'un agent dans le cadre d'une convention de partenariat relative à la constitution d'un Conseil Local de Santé Mentale

Rapporteur : Monsieur VAN DEN AKKER

Délibération 18/006

Le Conseil Municipal a autorisé, à **l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer les deux conventions financières définissant les modalités de remboursement d'une partie de la rémunération versée à l'agent coordonnateur, rattaché à la Commune de Charenton-le-Pont, avec les villes de Saint-Maurice et de Saint-Mandé.

9) Suppression de l'indemnité de Conseil à Madame la Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur-des-Fossés pour la période du 1er janvier au 31 octobre 2017

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération 18/007

Le Conseil Municipal a décidé, à **l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions – groupe « Charenton avant Tout »)**, la suppression de l'indemnité de Conseil à Madame la Comptable pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2017 au motif qu'il n'y a eu aucune sollicitation de la part de la Collectivité et qu'elle n'a, de sa propre initiative, apporté aucun conseil à la Commune pendant cette période.

10) Rapport d'orientation budgétaire 2018

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération 18/008

Le Conseil Municipal a, à **l'unanimité**, pris acte de la transmission du rapport d'orientation budgétaire et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

- 11) **Approbation d'une garantie d'emprunt d'un montant total de 17 380 000 € souscrit par IMMOBILIERE 3F dans le cadre de l'opération de construction neuve, sis 1-3 rue du Pont, de 94 logements collectifs locatifs, et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention liée au Contrat de Prêt Caisse des Dépôts et Consignation n° 71084**
Rapporteur : Monsieur DROUVILLE **Délibération 18/009**

Le Conseil Municipal a accordé, à **l'unanimité**, la garantie d'emprunt à IMMOBILIERE 3F pour un montant total de 17 380 000 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention afférente avec IMMOBILIERE 3F.

- 12) **Approbation d'une garantie d'emprunt d'un montant total de 507 240 € souscrit par PLURIAL NOVILIA en vue de financer la construction de 6 logements sociaux situés 5 rue Jean Pigeon, et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention liée au Contrat de Prêt Caisse des Dépôts et Consignation n° 68486.**
Rapporteur : Monsieur DROUVILLE **Délibération 18/010**

Le Conseil Municipal a approuvé, à **l'unanimité**, la garantie d'emprunt à PLURIAL NOVILLA pour un montant de 507 240€ et a autorisé Monsieur le Maire de signer la convention afférente avec PLURIAL NOVILLA.

- 13) **Refonte de la carte scolaire**
Rapporteur : Madame MAGNE **Délibération 18/011**

Le Conseil Municipal a décidé, à **la majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie » et 1 abstention – groupe « Charenton Ambition »)**, de créer un nouveau secteur scolaire intitulé « *Anatole France* » comprenant les écoles Conflans et Anatole France puis de réviser les secteurs scolaires : Valmy maternelle et élémentaire, Pasteur-Champ des Alouettes, Briand-4vents et Cerisaie. La nouvelle carte scolaire sera effective à la rentrée 2018-2019.

- 14) **Approbation du changement d'organisation scolaire**
Rapporteur : Madame MAGNE **Délibération 18/012**

Le Conseil Municipal a décidé, à **la majorité (3 voix contre – groupe « Charenton avant Tout » et 2 absentions – groupes « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie » et « Charenton Ambition »)**, de changer l'organisation scolaire et périscolaire dès la rentrée de septembre 2018 : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. La nouvelle organisation scolaire sera applicable après avis de la Direction Académique.

- 15) **Fixation de l'ancienneté nécessaire aux commerçants du Marché du Centre pour présenter leur éventuel successeur à Monsieur le Maire lorsqu'ils souhaitent céder leur fonds de commerce**
Rapporteur : Monsieur MAZURE **Délibération 18/013**

Le Conseil Municipal a fixé, à **l'unanimité**, l'ancienneté requise pour qu'un commerçant puisse présenter un successeur à Monsieur le Maire à 3 ans.

16) Revalorisation des tarifs des droits de place du marché d'approvisionnement du centre

Rapporteur : Monsieur TURANO

Délibération 18/014

Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité (4 voix contre groupes « Charenton avant Tout » et « Charenton Ambition ») ; les tarifs des droits de place du marché comme suit :

DROIT DE PLACE	2018
A - <u>Commerçants abonnés</u> Par mètre ou fraction de mètre linéaire de façade marchande, par allée ou sur passage transversal	3,04 €
B - <u>Commerçants non abonnés</u> Par mètre ou fraction de mètre linéaire de façade marchande, par allée ou sur passage transversal	2,10 €
DROITS DE STATIONNEMENT OU DE DÉCHARGEMENT	
Par voiture	1,03 €
REDEVANCE D'ANIMATION ET DE PUBLICITÉ	
Par commerçant abonné et par séance	3,21 €
TAXE DE GARDIENNAGE	
Par commerçant abonné et par quatorzaine d'abonnement	11,94 €

Les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} avril 2018 :

17) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'occupation temporaire des locaux sis au 82 quai des Carrières à CHARENTON-LE-PONT par la Société SEPUR.

Rapporteur : Monsieur CRON

Délibération 18/015

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions - groupe « Charenton avant Tout »), Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire des locaux au 82 quai des Carrières à la société SEPUR pour un loyer de 1 430 € charges incluses, jusqu'au terme du marché de nettoyage.

18) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable de travaux pour le remplacement de l'escalier mécanique par un ascenseur donnant accès à la passerelle de Valmy à CHARENTON-LE-PONT

Rapporteur : Monsieur CRON

Délibération 18/016

Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, autorisé Monsieur le Maire à signer et déposer la déclaration préalable de travaux le remplacement de l'escalier mécanique par un ascenseur donnant accès à la passerelle de Valmy à Charenton-le-Pont.

19) Note d'information sur le projet d'aménagement Charenton-Bercy

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication d'informations sur le projet d'aménagement Charenton-Bercy.

La présentation des orientations du projet à la population aura lieu lors d'une réunion publique prévue le 12 mars.

20) Vœu de la Commune de Charenton-le-Pont relatif au projet de mutualisation des effectifs de la Police Nationale
Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 18/017**

Le Conseil Municipal a adopté, à **l'unanimité**, un vœu tendant à demander solennellement à Monsieur le Préfet de police de Paris d'augmenter les effectifs dans le Val-de-Marne et invitant parallèlement à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne à abandonner le projet évoqué qui est inefficace.

Fin de séance : 22h20

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables
auprès du service Administration Générale.**